

## *Préalable*

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.** De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent la directrice. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

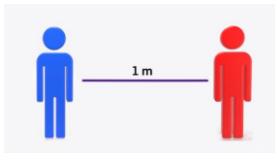
## *Les grands principes*

- **Respect des gestes barrière**
- **Port du masque pour les adultes et les élèves dès le CP**
- **Hygiène des mains**
- **Nettoyage et aération des locaux**
- **Limitation du brassage**

## *Application*

### *Respect des gestes barrière*

#### *1. Maintien de la distanciation physique*



#### Entrée

L'entrée se fera par la rue des Prés et la rue de la Liberté. Devant l'école les élèves et les parents doivent éviter les attroupements. La communication avec la directrice et les enseignants se fera par mail et téléphone en évitant les files au portail.

L'entrée des parents est interdite à tout moment.

Les horaires sont à respecter scrupuleusement : on fera en sorte de ne pas arriver ni en avance ni en retard.

Une fois dans la cour les élèves se rangent comme d'habitude (protocole précédent) et sont pris en charge par l'enseignant.

## En classe

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, la meilleure solution sera proposée.

## Les déplacements

La circulation au sein de l'école se fera dans un seul sens pour éviter de se croiser. Les classes de l'aile coté Prés descendront dans la cour avant, les classes de l'autre aile de l'école descendront dans la cour arrière en utilisant donc escaliers et parcours séparés.

## Sortie

Elle se fera par le même portail que l'entrée (voir tableau). On évitera de s'attarder devant l'école par groupes et de laisser jouer les enfants sur le trottoir.



## 2. *Hygiène des mains*

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

### 3. Le port du masque

#### Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements. Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

#### Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes : pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

### 4. L'aération des locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourts, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

### 5. La limitation du brassage d'élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

**A partir du lundi 9 novembre l'arrivée (matin et après-midi) à l'école est étalée dans le temps et se fait par les deux entrées selon le tableau ci-dessous:**

classes	enseignants	portail	Horaires matin	Horaires après-midi
CP et CP/CE1	Mmes Sauer et Pflieger	Rue des Prés	7h55	13h50
CE1/CE2 et CE2	Mmes Beauvieux et Sonntag	Rue des Prés	8h05	13h40
CE1 et CM1/CM2	Mmes Demirci et Amstoutz	Rue de la Liberté	7h55	13h50
CM1 et CM2	Mmes Faivre et Fouché	Rue de la Liberté	8h05	13h40

Il est important de respecter horaires et lieux et de limiter la présence de groupes d'adultes sur les trottoirs.

Les sorties auront lieu aux horaires habituels par le même portail que l'entrée.

**Les récréations** sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière. Deux groupes de quatre classes à la fois seront en récréation en utilisant les deux cours et les toilettes du préau. Les deux groupes utiliseront des créneaux différents et ne seront pas en contact.

## *6. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels*

La collectivité territoriale assurera son protocole (disponible sur demande à la Mairie).

## *7. La formation, l'information et la communication*

Tout le personnel a été formé aux gestes barrière par le médecin scolaire.

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique et les gestes barrière dont l'hygiène des mains et le port du masque.

La direction des écoles, avec l'appui des services académiques et de la commune, communique et informe les parents et les membres du personnels des dispositions en vigueur et du rôle actif de chacun dans le respect des gestes barrière.

La communication des informations sera assurée par les moyens habituels (cahiers de liaison, panneau d'affichage, mailing).